



**LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES
INDIVIDUELLE FINANZHILFE**



” DANIELLE S.

J'habitais avant dans un ancien appartement que je louais. Mais cet appartement était très humide et petit à petit tous mes meubles ont moisis, ils étaient fichus. Mon propriétaire et les assurances n'ont pas voulu aider, alors j'ai fait appel à Prosenectute qui m'a aidée à financer une partie de l'achat de nouveaux meubles. Ils ont beaucoup fait pour moi.

Ich habe in einer alten Wohnung gewohnt, die ich gemietet habe. Aber diese Wohnung war sehr feucht und nach und nach wurden alle meine Möbel schimmelig, sie waren ruiniert. Mein Vermieter und die Versicherung wollten nicht helfen, also wandte ich mich an Prosenectute, die mir half, einen Teil des Kaufs von neuen Möbeln zu finanzieren. Sie haben viel für mich getan.



” YVAN H. ASSISTANT SOCIAL, PROSENECTUTE FRIBOURG

Ces aides financières, elles sont là pour donner un petit coup de pouce aux personnes âgées. Avec ces aides, on peut par exemple remplacer une paire de lunettes cassée ou financer une aide au déménagement. L'idée c'est vraiment d'aider les seniors dans les moments un peu plus difficiles de leur vie.

LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

Les aides financières individuelles (ou AFI) sont des aides financières destinées à soutenir les seniors dans des moments difficiles de leur vie. Ces aides, qui sont issues d'un fond financé par la Confédération, sont distribuées par Pro Senectute aux personnes âgées qui ne pourraient pas faire face à des factures soudaines et imprévues, trop élevées pour leurs moyens financiers actuels. Les AFI sont dites « à fonds perdus », c'est-à-dire que le ou la bénéficiaire des AFI n'est pas tenu(e) de rembourser l'aide qu'il ou elle a reçue.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

- Citoyennes et citoyens suisses en âge AVS domiciliés en Suisse
- Citoyennes et citoyens d'un pays membre de l'UE ou de l'AELE en âge AVS domiciliés en Suisse
- Ressortissants d'autres Etats en âge AVS séjournant depuis au moins cinq ans de manière ininterrompue en Suisse

INFOS

Pro Senectute Fribourg/Freiburg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg/Freiburg
Tél/Tel : +41(0)26 347 12 40

info@fr.prosenectute.ch
www.fr.prosenectute.ch



” HILDEGARDE R.

C'est mon mari qui ne pouvait plus marcher, alors il a contacté Pro Senectute Fribourg qui lui a offert un rollator. Et on n'a jamais vu la facture, parce que c'est Pro Senectute qui a tout pris en charge. A présent qu'il n'est plus là, c'est moi qui ai repris son rollator, parce que sans lui je ne peux plus marcher, je ne peux plus sortir dehors. Les rollators, je crois que ça coûte cher, mais celui-là c'est le meilleur, ça m'a sauvée.

Da mein Mann nicht mehr laufen konnte, wandte er sich an Pro Senectute Fribourg, die ihm einen Rollator zur Verfügung stellte. Und wir haben die Rechnung nie gesehen, denn Pro Senectute hat sich um alles gekümmert. Jetzt, wo er nicht mehr da ist, habe ich seinen Rollator übernommen, denn ohne ihn kann ich nicht gehen, ich kann nicht mehr rausgehen. Rollatoren sind teuer, aber dieser hier ist der beste, er hat mich gerettet.

EXEMPLES DE TYPES D'AIDES

- **Aide financière pour l'achat de moyens auxiliaires** : achat d'un appareil auditif, achat d'un rollator, remplacement d'une paire de lunettes
- **Participation à des frais de santé** : médicaments non reconnus, financement d'une partie des frais de livraison de repas à domicile
- **Participation à des achats nécessaires dans le ménage tels que** : meubles, vêtements, frais liés au logement en général, à la réparation d'appareils ménagers, frais de déménagement etc.
- **Aide pour les frais de mobilité tels que** : abonnements aux transports publics (p. ex. abonnement demi-tarif), services de transport, etc.
- **Participation à des dépenses pour des activités socioculturelles telles que** : loisirs, cours, abonnement à un journal, frais pour animaux domestiques (p. ex. frais de vétérinaire)

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AFI

- Être bénéficiaire à l'AVS et avoir déposé une demande de prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Le requérant doit soit recevoir des prestations complémentaires, soit être à la limite d'en toucher
- Les AFI sont subsidiaires aux autres assurances et n'interviennent qu'en dernier recours. Le ou la bénéficiaire doit donc se trouver dans une situation où il/elle ne peut pas faire valoir de prétentions relevant du droit cantonal, d'autres assurances sociales ou assurances privées, ou celle-ci sont insuffisantes
- Le ou la bénéficiaire doit posséder une fortune mobilière (argent liquide, avoirs en banque ou sur un compte postal, titres, valeur de rachat de l'assurance-vie, successions non partagées, métaux précieux, biens mobiliers de valeur, etc.)
 - Inférieure à CHF 10'000.- pour une personne seule
 - Inférieure à CHF 20'000.- pour un couple.
- La facture dont il est question doit être ouverte, c-à-d. non payée, ou avoir été payée il y a moins de deux mois. En principe, les prestations ne peuvent pas être versées avec effet rétroactif.
- Le ou la bénéficiaire des AFI devra payer une petite participation, souvent payable en plusieurs fois, qui s'élève à ~10% du montant total de la facture

COMMENT ENGAGER LA DÉMARCHÉ ?

Avant tout achat susceptible de dépasser le budget, il est vivement recommandé de contacter un bureau de consultation de Pro Senectute. Au cours d'une consultation sociale gratuite, les assistants sociaux se chargent de conseiller la personne âgée et d'évaluer sa situation. L'assistant(e) social(e) aiguille la personne âgée sur les différents documents nécessaires à la demande, celle-ci devant être assortie d'une décision relative aux prestations complémentaires, d'autres justificatifs concernant la situation financière du requérant/de la requérante, ainsi que des justificatifs des coûts faisant l'objet de la demande.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus amples informations et pour toutes questions concernant les AFI ou les autres services de Pro Senectute Fribourg, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou à vous rendre directement à notre réception

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
info@fr.prosenectute.ch

Téléphone et Fax
Tél. 026 347 12 40
Fax. 026 347 12 41